



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'accompagnement de l'industrie papetière

Question orale n° 815

Texte de la question

Mme Géraldine Bannier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'actualité morose des papeteries françaises. Après la fermeture, au printemps 2019, de l'usine d'Arjowiggins de Bessé-sur-Braye et le licenciement de ses 568 salariés, la dernière usine française du finlandais UPM, avec ses 236 salariés à Grand-Couronne, en Seine-Maritime, risque de subir le même sort. Entre 2013 et 2018, ce ne sont pas moins de quinze papeteries qui ont mis la clé sous la porte tandis que d'autres ont réduit leur capacité de production ; en cinq ans, les emplois sont passés de 15 000 à 11 000 début 2019. Le secteur du labeur s'étiolé donc doucement mais sûrement sous l'effet du phénomène de fusions-concentrations dans les PME, mais surtout des difficultés économiques sur des marchés devenus instables et qui rendent difficile la quête de repreneurs. Le processus semble même s'accélérer avec, sur les six derniers mois, entre fin février et fin août 2019, plus de 80 sociétés du labeur qui sont tombées sous contrôle judiciaire, une quinzaine d'entre elles réalisant plus d'un million d'euros de chiffre d'affaires. La région Nord a été tout particulièrement impactée. Pourtant, si le papier à usage graphique plonge, le marché d'hygiène reste constant tandis que les cartons d'emballage et le conditionnement sont en plein essor du fait de l'explosion du commerce en ligne et de l'arrêt des sacs plastiques. Le Gouvernement, on le sait, est pleinement mobilisé sur le sujet - on le voit notamment sur le dossier Lecta, suite au refus de validation de l'aide de 35 millions d'euros par la direction générale de la concurrence européenne. Elle lui demande s'il peut revenir sur l'action menée par son ministère pour accompagner les entreprises touchées dans la réorientation de leur production et afin de conserver au maximum au plus près des citoyens la production de papier, qui s'appuie sur une économie circulaire vertueuse.

Texte de la réponse

SITUATION DES PAPETERIES FRANÇAISES

Mme la présidente. La parole est à Mme Géraldine Bannier, pour exposer sa question, n° 815, relative à la situation des papeteries françaises.

Mme Géraldine Bannier. Ma question porte sur l'actualité morose des papeteries françaises. Après la fermeture, au printemps, de l'usine Arjowiggins de Bessé-sur-Braye et le licenciement de ses 568 salariés, la dernière usine française du finlandais UPM, avec ses 236 salariés à Grand-Couronne, en Seine-Maritime, risque de subir le même sort. Entre 2013 et 2018, ce ne sont pas moins de quinze papeteries qui ont mis la clé sous la porte tandis que d'autres ont réduit leur capacité de production. En cinq ans, le nombre d'emplois dans le secteur est passé de 15 000 à 11 000, début 2019.

Le secteur de l'imprimerie de labeur s'étiolé donc doucement mais sûrement, sous l'effet du phénomène de fusions et concentrations dans les PME, mais surtout du fait de difficultés économiques sur des marchés devenus instables, qui rendent difficile la quête de repreneurs.

Le processus semble même s'accélérer : sur les six derniers mois, entre fin février et fin août, ce sont plus de

quatre-vingts sociétés du labeur qui sont tombées sous contrôle judiciaire, dont une quinzaine réalisaient plus de 1 million d'euros de chiffre d'affaires. Le nord de la France a été particulièrement touché. Pourtant, si le marché du papier à usage graphique plonge, le marché de l'hygiène reste constant, tandis que les cartons d'emballage et le conditionnement sont en plein essor du fait de l'explosion du commerce en ligne et de l'arrêt des sacs plastiques.

Nous savons que le Gouvernement est pleinement mobilisé sur le sujet – on le voit notamment sur le dossier Lecta, à la suite du refus de validation de l'aide de 35 millions d'euros par la direction générale de la concurrence européenne. Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'État, revenir sur l'action menée par votre ministère pour accompagner les entreprises touchées dans la réorientation de leur production, et pour conserver au plus près de nos concitoyens la production de papier, notamment recyclé, qui s'appuie sur une économie circulaire vertueuse ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du numérique.

M. Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique. Madame Bannier, vous appelez l'attention du Gouvernement sur la situation difficile du secteur papetier français et tout particulièrement de la filière du papier graphique, à laquelle appartient UPM, entreprise dont M. Wulfranc évoquait justement il y a quelques instants la situation difficile. Comme vous le soulignez, cette filière est confrontée à une évolution profonde de ses débouchés et à une chute rapide de son marché.

D'autres exemples malheureux existent, tel celui d'Arjowiggins. En dépit d'efforts financiers considérables de son actionnaire et des pouvoirs publics, notamment au travers de Bpifrance, l'absence d'un plan de transformation industrielle engagé à temps pour développer l'entreprise sur des marchés plus porteurs que le papier graphique a en effet empêché de trouver une solution.

À l'inverse, le groupe Lecta a engagé de longue date sa diversification en direction des papiers de spécialité. Bien qu'une restructuration financière soit engagée au niveau du groupe, tout est mis en œuvre pour permettre au site français de suivre cette stratégie et nous avons aujourd'hui bon espoir d'aboutir.

Ces exemples le montrent : la transformation des outils industriels nécessite des montants d'investissement considérables. En outre, elle ne peut être menée qu'une fois établi un plan d'affaires exposant d'une part des perspectives crédibles d'activité, et d'autre part la pérennité économique du projet.

Plus globalement, la politique industrielle menée par le Gouvernement vise à réindustrialiser notre pays, qui a subi un mouvement de désindustrialisation au cours des dix dernières années. Comme vous le savez, nous enregistrons les premiers résultats de cette politique puisque, pour la première fois depuis dix ans, la France a recréé cette année des emplois industriels.

En tout état de cause, sur le cas particulier que vous avez évoqué, je peux vous assurer que les services du Gouvernement sont mobilisés et qu'ils suivent la situation des différentes papeteries françaises, dans un environnement en pleine mutation que vous avez justement décrit, afin de trouver, à chaque fois que cela est possible, des solutions permettant de maintenir ces activités structurantes pour les territoires et, plus globalement, pour la France.

Données clés

Auteur : [Mme Géraldine Bannier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 815

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2019](#)

Réponse publiée le : 27 novembre 2019, page 11549

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 novembre 2019](#)